

SERVICE: MOBILITE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 24.- MOBILITE – Rapport du Conseiller en Mobilité – Année 2018 - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment son article L1122-30;

Vu le Décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et notamment son article 24;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2017 allouant une subvention de 24.000 euros à la Ville en vue du maintien de l'engagement d'un Conseiller en Mobilité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et notamment son article 2.2°a);

Vu le rapport d'évaluation relatif à l'année 2018 rédigé par M. le Conseiller en Mobilité de la Ville;

Attendu que ledit rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la séance de la C.C.A.T.M. du 20 février 2019;

Qu'au cours de cette séance, cette dernière a émis des suggestions qui ont été intégrées au rapport d'évaluation précité;

Vu la décision du Collège communal du 13 mars 2019;

Vu l'avis émis par la Section "Travaux-Mobilité-Sports-Promotion de l'Egalité" en sa séance du 22 mars 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le rapport d'évaluation relatif à l'année 2018 rédigé par M. le Conseiller en Mobilité de la Ville, ci-annexé.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération au SPW-DGO2 - Département de la stratégie de la Mobilité - Direction de la Planification de la Mobilité, boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR.